

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DPE 14 Subventions (74.080 euros) et conventions avec six associations oeuvrant pour la prévention des déchets.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de six subventions d'un montant total de 74.080 € aux associations : PIMMS, Surfrider, Halte à l'Obsolescence Programmée, la Cyclofficine, PikPik environnement et Bas les pailles ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 3^e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 4^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu la saisine du conseil du 9^e arrondissement en date du 22 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 31 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.160 euros est attribuée à l'association PIMMS (numéro SIMPA 49501, numéro de dossier 2019_07993).

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Surfrider (numéro SIMPA 183532, numéro de dossier 2019_07848).

Article 3 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Halte à l'Obsolescence Programmée (numéro SIMPA 187383, numéros de dossiers 2019_08735).

Article 4 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Cyclofficine (numéro SIMPA 55983, numéro de dossier 2019_08259).

Article 5 : Une subvention de 19.920 euros est attribuée à l'association PikPik Environnement (numéro SIMPA 137804, numéro de dossier 2019_09752).

Article 6 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Bas les Pailles Environnement (numéro SIMPA 189867, numéro de dossier 2019_03984).

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les XX conventions financières, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations : PIMMS, Surfrider, Halte à l'Obsolescence Programmée, la Cyclofficine, PikPik environnement et Bas les pailles.

Article 8 : Les dépenses correspondantes (74.080 euros) seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO